LA FSU TERRITORIALE 13
SECTION METROPOLE
22, place Victor Gélu - 13002 Marseille
Tél : 04.91.31.36.50
fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Marseille le 12 octobre 2020

Le CIA

La Métropole-Aix-Marseille-Provence a l'opportunité d'améliorer le pouvoir d'achat de ses agents avec la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel !

La FSU réclame un cadre clair, équitable et transparent !

Modalités d'application prévues pour l'instant par l'administration :

- Le CIA récompense **uniquement un travail** relevant du caractère **exceptionnel,** basé sur la campagne d'évaluation de l'année précédente.
- Seuls les agents titulaires, stagiaires et contractuels permanent de droit public peuvent y prétendent – les autres, affectés sur des postes non permanents ou de droit privé, etc… sont exclus du dispositif,
- Versé par la suite en juin de chaque année, il le sera exceptionnellement en décembre cette année,
- Pour 2020, une enveloppe globale de 3 100 000 €, soit **400 €** par agent ayant-droit **en moyenne,** sera répartie par Territoires, DGA, Pôles, etc…
- La prime ne peut dépasser les plafonds fixés par la délibération du conseil métropolitain du 31 juillet 2020, à savoir :
  Catégorie C : entre 1 200 € et 1 260 € suivant les groupes de fonction.
  Catégorie B : entre 1 995 € et 2 380 € suivant les groupes de fonction.
  Catégorie A : entre 3 600 € et 10 080 € suivant les groupes de fonction
- Le montant attribué peut être modulé pour n'atteindre que 0 € dans le cas général d'un agent consciencieux et régulier.
- Les encadrants vont noter les agents avec des **+** et des **-**
- Un arbitrage final s'effectuera par DGA et DGS de territoires.

LA FSU TERRITORIALE 13
SECTION METROPOLE
22, place Victor Gélu - 13002 Marseille
Tél : 04.91.31.36.50
fsu.territoriale@ampmetropole.fr

La FSU propose des règles communes pour limiter les iniquités :

- Un montant plancher de 200 € minimum pour que le dévouement et l'investissement au quotidien de la grande majorité du personnel soient reconnus et respectés,
- Un entretien individuel annuel pour établir des objectifs quantifiables et qualifiables nécessaires à l'attribution du CIA,
- Une transparence dans toutes les étapes du processus : chaque agent doit connaitre la répartition de l'enveloppe dans son service,
- Des conditions claires, objectives et proportionnées pour justifier le refus de l'accès à la prime aux agents.

Lors du dernier Comité Technique du 6 octobre 2020, la FSU a mis en garde les élus et les membres de la haute administration contre les erreurs qui pourraient être commises dans la mauvaise distribution de cette prime et le risque potentiel de voir émerger des tensions entre agents d'une même équipe ou d'un même service.

La FSU, soucieuse des intérêts des agents et force de propositions, appelle l'administration à la table des négociations pour fixer le cadre indispensable qu'il manque à la mise en place de cette prime.

Pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, il est nécessaire, voire primordial, que les encadrants disposent d'outils d'appréciation normés afin que leurs décisions soient comprises et partagées par tout le personnel.